

296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2A3 Téléphone : (514) 502-1454

Demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Pour nous soumettre une proposition d'activité de collecte de fonds qui sera analysée par la Fondation, veuillez imprimer le formulaire suivant et nous le faire parvenir par la poste ou par courriel à : info@fondationjasminroy.com

Pour tout renseignement, ou pour toute question, contactez-nous en composant le (514) 502-1454. Merci de l'intérêt que vous portez à notre mission!

Contact de l'organisateur				
Prénom		Nom		
Adresse				
Ville		Province	Code postal	
Téléphone	Télécopieur	Cellulaire	Courriel	
Informations co	ncernant l'activité			
Titre de l'activité		Type d'activité		
Lieu		Date	Heure	
Adresse				
Ville		Province	Code postal	
Public cible		Nombre de participants r	Nombre de participants prévu	



Commentaire

296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2A3

Téléphone : (514) 502-1454

PAGE 2 DE 5

Demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Informations concern	nant l'activité (suite)	
Description de l'activité, incluant l Vous pouvez joindre à cette demande t		
Informations financiè	eres concernant l'activ	vité
Comment les fonds seront-ils recueillis	s ? Ex. : Vente de billets, dons volontai	res, vente d'articles divers, etc.
Recettes brutes prévues	Dépenses prévues	Quel % des profits sera remis à la Fondation ?
Est-ce que d'autres organismes ser	ront bénéficiaires de cette activité	? Si oui, lesquels ?
		Informations additionnallas/Commontaires
Demande soumise par (En caractères	d'imprimerie)	Informations additionnelles/Commentaires
Signature		
Date		
	Cette section est dé	SERVÉE À L'ADMINISTRATION DE LA FONDATION
	GETTE SECTION EST RE.	Oui Non
Date de réception	Analyse effectuée par	Approbation

Numéro de référence



296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2A3

Téléphone : (514) 502-1454

Entente d'engagement moral

pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Nom de l'organisateur			
Titre de l'activité Lieu		Type d'activité	
		Date	Heure
Adresse			
Ville		Province	Code postal
Téléphone	Télécopieur	Courriel	
Par la présente _	Par la présente s'engage à:		s'engage à:
	ce et parapher le document intitu et à le joindre en annexe à la pré	1	isation d'une activité de collecte de
• •	bation de la Fondation tout le mat affiches, dépliants, site Internet, p	•	•
l'organisateur » au p	ition suivante pour la promotion or rofit de la Fondation Jasmin Roy S on Jasmin Roy Sophie Desmarais)	ophie Desmarais (ex. : Souper spe	-
 Reconnaître que la I de l'activité; 	Fondation ne peut être tenue resp	onsable d'une perte financière e	ncourue dans le cadre de la réalisation
• Reconnaître que la l	Fondation ne peut être tenue finar	ncièrement responsable de la pro	motion de l'activité ;
 Ne pas se présenter Desmarais; 	comme étant un employé ou agis	sant à titre de représentant auto	orisé de la Fondation Jasmin Roy Sophie
 Ne pas présenter la étant l'organisme bé 	, ,	smarais comme étant l'organisatr	rice de l'activité, mais bien comme
• Remettre à la Fonda	tion, dans un délai de	jours suivant la réalisation de	l'activité, la part des profits réalisés;
 Remettre à la Fonda état des résultats ob 	•	jours suivant la réalisation de	l'activité, un rapport détaillé faisant



296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2A3 Téléphone : (514) 502-1454

Entente d'engagement moral

pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

Pour sa part, la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais s'engage à fournir :

- Une lettre confirmant que la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais reconnaît et appuie la réalisation de l'activité et que celle-ci est officiellement organisée au profit de la Fondation ;
- Le logo de la Fondation et/ou tout autre support visuel disponible qui pourrait être nécessaire.

En foi de quoi les parties ont signé le	à
Organisateur de l'activité	Allain Basque
Titre	Chargé de projet
Organisation	Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais



296, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2A3

Téléphone : (514) 502-1454

Politique

pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers

La Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais a pour mission de créer des milieux positifs et bienveillants en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies. L'équipe de la Fondation a le mandat de sensibiliser, d'éduquer, de soutenir et de contribuer à la recherche de solutions durables aux problèmes de violence, de discrimination et d'intimidation dans tous les milieux de vie, qu'il s'agisse des milieux éducatifs, des milieux de travail ainsi que de tous les environnements dans lesquels évoluent nos aînés.

Pour assurer la poursuite de nos actions dans toutes les régions du Québec, la Fondation organise elle-même certaines activités de collecte de fonds, mais compte aussi sur le soutien apporté par des tiers organisant des activités. L'organisation de telles activités nécessitant un travail important, vous trouverez dans cette politique les éléments qui vous guideront dans la mise sur pied d'une activité de collecte de fonds au profit de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais et vous permettront d'établir les conditions encadrant sa réalisation.

Objectif

L'objectif de cette politique est de présenter aux organisateurs les étapes à suivre dans la réalisation d'une activité de collecte de fonds au profit de la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais, mais aussi d'assurer que la Fondation reçoive toutes les informations pertinentes pour évaluer et approuver l'activité proposée. Il sera ainsi possible à la Fondation d'exercer un contrôle minimal sur le type d'activité organisée par des tiers et d'encadrer l'utilisation de son nom et de son logo.

Étapes à suivre

- 1. Avant d'entreprendre des démarches pour la réalisation de l'activité, soumettre à la Fondation une demande d'approbation pour l'organisation d'une activité de collecte de fonds par des tiers en remplissant le document prévu à cet effet.
- 2. Attendre l'évaluation du projet par l'équipe de la Fondation.
- 3. Après l'approbation du projet, compléter l'entente d'engagement moral qui sera cosignée par le directeur général de la Fondation. Cette entente contient les conditions à respecter durant la préparation et la réalisation de l'activité.
- 4. À la suite de la signature de l'entente, une lettre confirmant que la Fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais reconnaît et appuie la réalisation de l'activité et que celle-ci est officiellement organisée au profit de la Fondation vous sera remise.
- 5. Après la réalisation de l'activité, un rapport détaillé faisant état des résultats obtenus devra être transmis à la Fondation selon les termes de l'entente d'engagement moral.

